



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 30 août 2007.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, Québec, président
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- Mme la conseillère Ann Bourget, Québec
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Les postes de président du Comité exécutif et de président du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sont devenus vacants avec le décès le 24 août 2007 de madame Andrée P. Boucher, mairesse de Québec, qui occupait d'office ces postes à la CMQ. La vacance comme maire de Québec étant comblée par monsieur Jacques Joli-Coeur, maire suppléant de Québec, celui-ci devient d'office, le temps que durera cette vacance, président du comité exécutif et président du conseil de la CMQ.

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Jacques Joli-Cœur, président du conseil.

Sympathies à la famille de M^{me} Andrée P. Boucher à l'occasion du décès de la présidente de la CMQ

Résolution n° C-2007-59

Sur proposition de M. Jacques Joli-Coeur, maire suppléant de Québec, appuyée par tous les autres membres du conseil, il est unanimement résolu :

D'offrir aux membres de la famille de M^{me} Andrée P. Boucher les sympathies du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), à l'occasion du décès de la présidente de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et mairesse de la Ville de Québec, madame Andrée P. Boucher.

Adoptée

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2007-60

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 juin 2007

Résolution n° C-2007-61

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 21 juin 2007.

Adoptée

Suivi au projet d'amélioration du transport en commun entre les deux rives du Saint-Laurent

Résolution n° C-2007-62

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De donner un appui de principe favorable au projet d'améliorations du transport en commun entre les deux rives présentées à la section 3 du rapport de la Commission transport métropolitain soumis au conseil de la CMQ le 29 mars 2007 (résolution C-2007-26).

De confier mandat à la Commission de contribuer aux efforts de promotion du projet d'améliorations du transport en commun entre les deux rives, notamment en incitant les gouvernements à investir les sommes appropriées pour la mise en place de voies réservées et la réalisation de centres d'échanges sur la Rive-Sud à la tête des ponts et dans le secteur de la traverse Québec-Lévis.

De confier mandat à la Commission d'appuyer les efforts de mise en œuvre du projet qui seront déployés par les sociétés de transport et les gouvernements.

De transmettre le rapport aux sociétés de transport et aux gouvernements.

De donner suite à la proposition de la Ville de Québec de faire un partenariat réunissant le ministère des Transports du Québec, les villes de Québec et de Lévis, les sociétés de transport en commun et la Communauté métropolitaine de Québec, afin de réaliser une étude de pré faisabilité du projet de mise en place des voies réservées aux approches sud et nord du pont de Québec, en particulier sur le boulevard Laurier entre la route de l'Église et le pont de Québec.

Référence : Mémoire du 23 août 2007

Responsable : Direction générale

Adoptée

Avis à la CPTAQ sur une demande d'utilisation non agricole pour un chemin d'accès dans la zone agricole provinciale de Lévis (terminal méthanier)

Résolution n° C-2007-63

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'autorisation de la demande de la Ville de Lévis dans le dossier no 351711 d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie de 7,6 hectares visant la construction d'une voie de circulation permettant de relier le terminal méthanier au réseau routier existant, dans la mesure où les autorités gouvernementales donneront les autorisations nécessaires à la réalisation du projet Rabaska.

Référence : Mémoire du 10 août 2007

Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Dépôt de l'image aérienne 2006

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Résolution n° C-2007-64

De prendre acte de la fin des travaux et de la disponibilité de l'image aérienne.

Référence : Mémoire du 22 août 2007

Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2007-65

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 30 août 2007 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 31 mai 2007.
- b) Lettre datée du 13 juin 2007 de madame Guylaine Marcoux, attachée politique de la ministre des Affaires municipales et des Régions, accusant réception de la résolution C-2007-44 concernant l'avis de la CMQ sur une modification au schéma révisé de l'Île d'Orléans.
- c) Lettre du 26 juin 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île d'Orléans, concernant la conformité du règlement numéro 001-2007 concernant une modification au schéma révisé de la MRC de l'Île d'Orléans (Résolution de la CMQ C-2007-44).
- d) Lettre datée du 18 juin 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions confirmant la conformité du règlement 2007-22 de la CMQ visant à régir l'implantation, la construction, l'entretien et le démantèlement d'éoliennes.
- e) Copie conforme d'une résolution du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré demandant à la CMQ de reporter au 1^{er} novembre 2007 l'adoption du projet de schéma métropolitain.

- f) Lettre du 18 juin 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse, concernant la conformité du règlement 169-07 pour encadrer l'implantation d'éoliennes sur le territoire (Item c) du bordereau du 25 janvier 2007 et résolution de la CMQ C-2006-74).
- g) Lettre du 22 juin 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, confirmant la conformité du règlement numéro RV-2007-06-23 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement de l'ancienne Municipalité régionale de comté de Chutes-de-la-Chaudière.
- h) Lettre du 4 juillet 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, confirmant la conformité du règlement numéro 01-2007 concernant une modification au schéma révisé de la MRC de La Jacques-Cartier (Résolution de la CMQ C-2007-14).
- i) Avis d'intention de classement du site historique et archéologique de l'Habitation-de-Champlain signé par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, le 3 juillet 2007.
- j) Copie d'une lettre de M. John Baird, ministre de l'Environnement, adressée à M. Michel Guimond, député de Montmorency – Charlevoix – Haute-Côte-Nord, accusant réception de sa lettre du 16 février concernant le projet d'aménagement d'une carrière de granit à Cap-Brûlé, près de la Réserve nationale de faune du Cap Tourmente.
- k) Lettre du 16 août 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à madame Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, confirmant la conformité du règlement numéro RAVQ 232 adopté en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Résolution de la CMQ C-2007-56).
- l) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2007.
- m) Résolution CV-2005-1394 du 8 décembre 2005 de la Ville de Québec sur la désignation de monsieur Jacques Joli-Cœur comme maire suppléant.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Aucune intervention.

Période de questions du public

Aucune question.

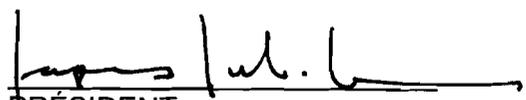
Clôture de la séance

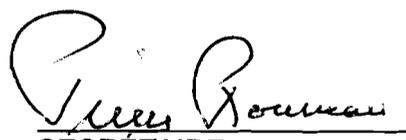
Résolution n° C-2007-66

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


PRÉSIDENT


SÉCRÉTAIRE